

Catalogue de critères

Evaluation OPair de poêles historiques protégés (selon OPair, annexe 3, ch. 524 al. 3)

Les critères suivants doivent impérativement être remplis par des poêles historiques dignes de protection nouvellement installés :

Poêles dignes de protection

Sont considérés comme dignes de protection les poêles des époques historicisme 1880-1900, art nouveau 1900-1920 et art déco 1920-1950. L'installation doit avoir été effectuée avant 1950.

Critères techniques pour l'aménagement intérieur des poêles

L'installation de chauffage devrait, dans sa hauteur, correspondre à un poêle classique à trois couches. Des conduits de gaz de chauffage en céramique doivent pouvoir être installés. Les poêles portatifs historiques à deux couches peuvent être installés à condition qu'ils soient équipés d'une surface post-chauffante (tambour).

Chambre de combustion

La chambre de combustion doit être conçue pour du combustible bois. La chambre de combustion doit être revêtue de chamotte sur toutes les faces. Des foyers à grille ne sont pas admissibles. Le fond de la chambre de combustion est à sceller avec une plaque de chamotte. En principe il faut construire des chambres de combustion hautes. La hauteur minimale de la chambre de combustion est de 25 cm. La zone de combustion entre le couvercle de la chambre de combustion et les bûches doit mesurer au moins 8 cm (définir la charge de bois). La porte de charge est à poser sur la partie supérieure de la chambre de combustion.

Conduite de l'air de combustion

L'amenée d'air par le cendrier n'est pas admissible. Au moins 60% de l'air de combustion doit être amené à la partie supérieure de la chambre de combustion. L'amenée d'air de combustion doit pouvoir être fermée après la combustion.

Conduits de gaz de chauffage

Le nombre de conduits de gaz de chauffage installé est optimisé.

Nettoyage

L'installation doit pouvoir être nettoyée par le ramoneur.

Notice d'utilisation pour tout poêle nouvellement installée

Indications obligatoires :

- Combustible : stockage, longueur, coupure, quantité du bois d'allumage, allume-feu autorisé
- Instruction pour la manipulation des clapets de verrouillage et d'air
- Instruction pour l'allumage
- L'installation doit pouvoir être chauffée avec au maximum deux charges. La recharge ultérieure ainsi que l'exploitation en feu continu sont expressément à interdire. L'installation n'est chauffée à nouveau qu'après s'être refroidie. Le temps de diffusion de chaleur (intervalle de combustion) doit être indiqué.
- Quantité maximale de bois
- Instruction sur le nettoyage et la maintenance de l'installation

Procès-verbal de réception et de mise en service

L'installateur est dans l'obligation d'informer consciencieusement le client et de mettre l'installation en service avec celui-ci. Avec un procès-verbal de réception, signé par le client et l'installateur, les parties confirment qu'une information détaillée a été donnée. Le procès-verbal est établi en double exemplaire, à l'intention du client et de l'installateur.

Service d'évaluation feusuisse		AA 46104
Critères poêles historiques dignes de protection et cuisinières antiques	Validé : mvw 06.06.2018	Page 1 de 1